Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 60 (1972)

Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA PROTECTION CIVILE EN SUISSE ROMANDE

Au cours de la récente « Confé-rence mondiale de la protection civile » qui a eu lieu à Genève, divers exposés permirent de connaître de façon précise comment est prévue et organisée la sauve-garde des gens et des biens dans garde des gens et des biens dans un certain nombre de pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et naturellement d'Europe. La loi suisse sur la protection civile et le plan ORSEC d'outre-Jura a spécialement retenu l'attention des nombreux auditeurs, étant donné leur diversité de conception, mais aussi leur complémentarité sur pas mal de points. En ce qui concerne entre autres — l'unité de commal de points. En ce qui concerne
— entre autres — l'unité de commandement, et la nécessité d'un
plan. Par ailleurs, la conclusion
apportée à son exposé par le représentant du service national
français de la protection civile
a particulièrement frappé par son
réalisme. On peut la résumer
ainsi ·

ainsi:

«La protection civile étant en continuel devenir — en fonction des progrès techniques — il faut absolument se persuader que l'organisation adoptée et mise au point, si perfectionnée soit-elle, n'aura jamais rien d'absolu. Et qu'elle devra donc être constament adoptée aux pérsesités pau ment adaptée aux nécessités nouvelles. »

Cette sorte de philosophie de la

sécurité et de la protection civile trouve son application en Suisse, et explique les préoccupations de ceux qui ont mis au point la « Conception 1971 », admise par les Chambres fédérales.

Notre pays tend donc à s'adapter toujours mieux aux catastro-phes naturelles ou industrielles, ou encore à un éventuel conflit armé. cela en revisant l'organisation actuelle de protection civile.

PRESQUE 15 000 PERSONNES

Il apparaît donc utile de faire le point, afin de partir de bases existantes, et c'est ainsi que, pour l'ensemble de la Suisse romande, on compte à l'heure actuelle près de 14 500 personnes qui ont suivi le cours de base PC, et qui sont affectées à l'un ou l'autre des services de l'organisation locale,

astreintes, c'est-à-dire comptant 1000 habitants et plus, et formant une agglomération.

ABRIS POUR 601 000 PERSONNES

ABRIS POUR 601 000 PERSONNES

Un des principaux objectifs de
la « Conception 1971 » tend à
assurer « une place dans un abri
pour chaque habitant de motre
pays ». Où en sommes-nous à
l'heure actuelle dans les cinq cantons romands? Quinze mille abris
privés ont été construits où
601 000 personnes trouveraient
place si — ce qu'à Dieu ne plaise
— la nécessité s'en faisait sentir.
Les établissements ayant un

établissements ayant un effectif de 100 personnes et plus
— de quel genre que ce soit doivent avoir leur propre organis-me de protection (OPE), tandis que pour les établissements hos-pitaliers, le critère est de 50 lits au minimum. Ainsi, et toujours pour la Suisse romande, le nom-bre total de ces OPE: usines, grands magasins, hôpitaux, asiles, etc., est de 620 à ce jour.

CENTRES D'INSTRUCTION,

MATÉRIEL, CONSTRUCTIONS PC

Il va de soi que l'état d'avancement de la protection civile n'est pas le même dans chacun des cantons romands, ceci pour toutes sortes de raisons qui sont indépendantes des responsables can-tonaux et des chefs locaux.

C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, on compte trois centres d'instruc-tion principaux, à Sugiez (Fri-bourg), Bernex (Genève) et Sierre (Valais), d'autres projets étant en cours. Certains cantons n'ont que cours. Certains cantons n'ont que des instructeurs professionnels, alors qu'ailleurs ils sont la plu-

part à temps partiel.

Le matériel, en revanche, est à peu près réparti dans toutes les communes, et — fourni par la Confédération — il est remar-quable. A noter que le canton de Genève est doté d'un hélicoptère, attaché à la PC, et qu'il a déjà prouvé de nombreuses fois son utilité.

Quant aux constructions PC, postes de commandement, locaux d'attente pour le personnel et pour le matériel, postes sanitaires

et postes sanitaires de secours. voire unités chirurgicales abritées, elles sont déjà construites en grand nombre. Il en est de même de l'aménagement de réserves d'eau pour l'extinction. Enfin, dans certains cantons romands, des plans d'alarme en cas de catas-trophe sont établis, où la protec-tion civile jouerait un grand rôle, car ici et là elle est déjà opérationnelle

POURQUOI DES PROVISIONS?

Après la destruction de Jérusalem, la forteresse de Massada, située à 300 mètres au-dessus de la Mer Morte, fut le dernier bastion juif à tomber aux mains des légions romaines. Neuf cent septante hommes, femmes et enfants, tous habitants de Jérusalem, s'étaient réfugiés dans ce massif montagneux, où ils livrèrent une résistance acharnée

bles, car elles permettent de combler des lacunes dans notre système d'ap-provisionnement. Il ne faut pas oublier que nous importons 45 % des denrées que nous importons 45 % des denrées alimentaires consommées en Suisse et que la plupart d'entre elles proviennent de pays lointains. En cas de rationnement, qui peut intervenir même en temps de paix, si les sources d'approvisionnement de notre pays sont perturbées par des grévees, le chaos ou des catastrophes naturelles, la vente des denrées alimentaires les nuis imdes dentes alimentaires les plus im-portantes sera suspendue pendant plu-sieur semaines. La constitution de pro-visions de ménage est ainsi un élé-ment de sécurité et permet de résister à un chantage éventuel provenant de l'étranger.

La défense nationale économique et la protection civile sont donc deux ins-titutions permettant à la population de survivre en cas de crise.

conserver et dont le prix est modéré. En outre, elles peuvent être employées pour des usages multiples. Les provisions complémentaires sont destinées à améliorer, quantitativement et qualitativement, les provisions de base; elles doivent s'adapter aux habitudes et aux goûts de chacun. Elles sont destinées à être utilisées également en cas de crise et ne doivent par conséquent pas exiger l'existence d'une source de chaleur pour être consomées. Appartiennent à cette catégorie de provisions les céréales, biscottes, biscuits), les conserves de tous genres (mets prêts à être consommés), le lait et les produits laitiers (lait en poudre ou condensé, fromage en boîte), dre ou condensé, fromage en boîte), les conserves de fruits (fruits secs, confitures), les légumes et légumineu-ses (conserve et légumes secs), le cho-colat, le thé, le café, le cacao, les ali-ments fortifians, les soupes et bouil-lons instantanés, le sel, les épices.



à l'envahisseur pendant deux ans. Ce haut fait de l'histoire ne fut possible que grâce aux importantes réserves d'eau et de nourriture que les assiégés avaient amassés dans des citernes souterraines et des cavernes. On peut encore voir aujourd'hui ces installations dans cette forteresse historique, qui est devenue un des lieux sacrés d'israèl. Les citernes, cavernes et dépôts est devenue un des lieux sacres d'ar-raël. Les citernes, cavernes et dépôts aménagés par les défenseurs témoi-gnent de l'ingéniosité et de la volonté de résistance d'un petit peuple face à un assaillant bien supérieure en nom-

Il n'est pas inutile de rappeler que la défense nationale économique, comme la protection civile du reste, n'est pas uniquement conçue pour intervenir en cas de conflit armé. Les réserves de secours peuvent être d'une grande uti-lité lors de catastrophes ou de trou-

Le délélgué du Conseil fédéral re-commande de conserver comme pro-visions de base toutes les denrées ali-mentaires qui se gardent bien et qui ont un pouvoir nutritif élevé. Elles doi-vent être complétées par des denrées autant que possible riches en blanc d'œuf, en sels minéraaux et en vita-mines. Le choix et la quantité de ces denrées complémentaires sont laissés à la libre appréciation de chacun, mais il est recommander la constitution de il est recommander la constitution de réserves substantielles, permettant de couvrir les besoins essentiels pendant deux mois

Comme provision de base, le délégué du Conseil fédéral propose les quan-tités minimum suivantes par personne : 2 kg de sucre, 1 kg de riz, 1 kg de pâtes alimentaires, 1 kg de graisse et I litre d'Nuile. Il s'agit d'une manière générale de denrées qu'il est aisé de

En ce qui concerne les boissons, on peut recommander les eaux minéra-les les jus de fruits et de légume et les concentrés de jus de fruit à diluer. On n'aura garde d'oublier les aliments destinés aux malades et aux nourrissons. Les réserves de secours comprendront également du savon et des produits de lessive.

L'achat de telles réserves ne de-L'achat de telles réserves ne de-vrait pas présenter de problèmes trop compliqués en cette période de haute conjoncture. Il faut également faire appel à la bonne volonté des ména-gères pour qu'elles surveillent leurs provisions et les renouveillent de temps à autre. C'est un domaine où les fem-mes ont un rôle important à jouer dans le cadre d'une action destinées à per-mettre à la population de survivre en cas de crise.

LA PHYTOTHERATHRIE

PRODUIT ANTI-POLUANT

"le soin du cheveu par les plantes pour conserver votre plus belle parure apprener à soigner votre chevelure»

Laboratoires SOLBA. Paris

Ets ROCHA

Distributeur pour la Suisse 10 bis, rue du Vieux-Collège 1204 GENÈVE - Téléphone 24 52 53

Institut de Beauté LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes Diplôme International Cidesco

Rue Pierre-Fatio 17

GENÈVE

Tél. (022) 35 30 31

Membre de la FREC

Chuard & Francoz

Décoration

Réparation meubles anciens

Rue du Rhône 110 GENEVE Tél. 24 93 35

le gaz est indispensable

LES 50 ANS DE L'UNION FÉMININE COOP SUISSE

L'Union féminine Coop Suisse vient de fêter son 50e anniversai-re. C'est une excellente occasion de rappeler tous les services que cette association rend à la femme en promouvant une nouvelle so-ciété dans laquelle l'homme et la femme seront égaux en droits et en dignité dans la vie profession-nelle et familiale.

Femmes Suisses

paraissant le troisième samedi du mois Organe officiel des Informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable Huguette Nicod-Robert Le Crêt-des-Pierres 1602 La Croix

Administration Monique Lechner-Wiblé

19, av. Louis-Aubert 1206 Genève Tél. (022) 46 52 00 C.C.P. 12 - 11791

Publicité
Annonces-suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement

1 an: Suisse Fr. 15.—
étranger Fr. 17.—
de soutien Fr. 20.— Imprimerie Nationale, Genève

activement pour l'obtention du suffrage fémi-nin, elle a également signé une pétition au Conseil fédéral demandant qu'une situation plus favo-rable soit faite à la femme dans le cadre des assurances sociales (AVS, LAMA) Elle s'occupe d'informer et de

protéger les consommateurs, elle organise des journées d'étude et des cours.

Bref, l'UFC est une cinquantenaire alerte et bien dans le vent.

